



ARRÊTEZ si vous n'êtes pas sûr(e) de la façon dont il convient d'exécuter le travail.

Excavations profondes | Liste de contrôle des éléments primordiaux



Quand s'en servir

Important : À joindre à l'AST remplie

Pour toute perturbation manuelle ou mécanique du sol plus profonde de 1,2 m
Si les travaux d'excavation durent plus d'une journée, remplir une nouvelle liste de contrôle quotidiennement. S'assurer que les autres Listes de contrôle des éléments primordiaux sont remplies, s'il y a lieu (p. ex., verrouillage/étiquetage, espace clos, travail à chaud, excavation peu profonde, travail en hauteur)



Numéro du bon de travail :	Adresse du site :
Entrepreneur :	Date :
Description des travaux :	
Quels problèmes pourraient survenir?	

AVANT le début des travaux | Suivre toutes les étapes

Effectué

- 1. Pour l'excavation du premier 1,2 m, utiliser la **Liste de contrôle relative au forage/perçage/excavation peu profonde** si à proximité d'installations et d'infrastructures souterraines, comme dicté par la feuille de localisation.

Avant l'excavation/élaborer un plan d'excavation

- 2. Examiner les localisations
- 3. Une personne compétente/autorisée conçoit le talutage/l'étayage en fonction du type de sol et des conditions du site.
- 4. Déterminer le dégagement minimal requis entre les câbles électriques aériens sous tension et une pièce quelconque de l'excavatrice – voir le tableau
- 5. Le matériel d'excavation fait l'objet d'inspections et est adapté à l'usage auquel il est destiné.
- 6. Installer et laisser les protections latérales autour de la zone de forage, au besoin.

Tension (V)	Dégagement minimal (m)
750 à 150 k	3,0
150 k à 250 k	4,5
Plus de 250 k	6,0

Lors des travaux d'excavation

- 7. L'opérateur de l'équipement est compétent et a une vision claire de la zone de travail.
- 8. Un signaleur/observateur compétent et dédié est utilisé et la méthode de communication avec le signaleur/observateur est définie et comprise.
- 9. Placer les équipements et les matières excavées à un **minimum** de 1 mètre du bord de l'excavation ou s'il le faut pour préserver la stabilité de l'excavation.
- 10. Vérifier la stabilité de la pente pendant l'excavation et s'il pleut ou s'il se produit tout autre événement pouvant accroître le risque d'effondrement (p. ex., eau, vibration, changement dans l'inclinaison de la pente ou du type de sol).
- 11. Vérifier si l'évacuation de l'eau est nécessaire.
- 12. **Interrompre** immédiatement **les travaux** et informer le propriétaire s'il y a présence d'hydrocarbure en phase libre.
- 13. Laisser les protections latérales en place si l'excavation reste ouverte durant la nuit.



Lorsque des travailleurs entrent dans l'excavation

- 14. Veiller à ce que le talutage ou l'étayage aménagé soit en place et entretenu.
- 15. Garantir des voies d'entrée et de sortie d'accès facile – deux sorties, au minimum.
 - Échelles installées sur des côtés opposés de l'excavation.
 - Échelles fixées et dépliées 1 m au-dessus du bord.
 - La distance maximale entre le travailleur et l'échelle de secours doit répondre aux règlements locaux et inférieure à huit mètres.
- 16. Retirer l'accumulation importante d'eau dans l'excavation avant d'entrer.



Opérateur de l'équipement :	Signature :	Date :
Observateur :	Signature :	Date :